

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2015





SOMMAIRE

Éditorial	04
Développement économique, Emploi et Tourisme	06
Aménagement, Habitat, Solidarité et Développement durable	09
Mobilité	13
Enseignement supérieur	15
Aménagement numérique	16
Politique de la ville	17
Sécurité et prévention de la délinquance	19
Culture	20
Sport	22
Environnement	25
Compte administratif	26
Les investissements	29



MELUN VAL DE SEINE EN CHIFFRES EN 2015

14 communes

111 110 habitants

1^{ère} Communauté d'Agglomération
de Seine-et-Marne

68 élus siégeant

au Conseil communautaire

40 km de berges de Seine

9 663 d'hectares

(1/3 espaces verts et boisés)

8 872 établissements

49 537 emplois

47 561 logements

Éditorial



L'année 2015 fut une année de transition et d'approfondissement des grandes ambitions que j'ai proposées au début de mon mandat et qui structurent l'action de la Communauté Melun Val de Seine.

Tout d'abord une ambition universitaire.

La Communauté a voté, en octobre 2015, l'achat avec Paris II des locaux du Département rue

Belle Ombre, à Melun, pour accueillir le plus rapidement possible 500 étudiants supplémentaires en Droit/économie/Gestion, avec pour objectif, à terme, 1 000 étudiants.

Ce projet, qui doit encore obtenir l'aval du Ministère de l'Enseignement Supérieur, est le premier pas vers un campus universitaire melunais qui rayonnera sur le Sud Seine-et-Marne.

Ensuite, une ambition économique et industrielle.

La Communauté s'est investie aux côtés du Département et de Sénart afin de travailler à l'élaboration d'une stratégie pour le développement du pôle industriel et d'activités de Melun-Villaroche géré par le SYMPAV.

Elle a lancé, fin 2015, la réalisation de la zone dite du « Terre de Montereau » et a maintenu les travaux d'aménagement et

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MELUN VAL DE SEINE



les efforts de commercialisation des zones d'activités économiques de son territoire.

La Communauté a également progressé concernant le projet du Quartier Centre Gare à Melun et du Quartier Saint Louis à Dammarie-lès-Lys, en procédant, en 2015, à l'achat de parcelles stratégiques aux abords de ces deux projets.

Enfin, une ambition touristique avec l'ouverture du Musée de la Gendarmerie, équipement d'envergure nationale et vrai succès populaire, qui est un point de départ important.

Ces grandes ambitions, lancées en 2015 et qui se poursuivent en 2016, s'inscrivent dans un objectif plus large : faire de Melun Val de Seine le pôle d'excellence de la qualité de vie dans le Sud Seine-et-Marne.

2015 fut également l'année de la préparation de l'intégration de nouvelles communes, Saint-Fargeau-Ponthierry et Pringy, communes qui renforcent l'identité et le potentiel de notre Communauté.

En 2015, Melun Val de Seine a intensifié ses actions au service des habitants et du territoire. Ce rapport d'activités en est la traduction.

Louis Vogel
Président de la Communauté d'Agglomération
Melun Val de Seine

MELUN VAL DE SEINE 14 COMMUNES

Boissettes

Boissise-la-Bertrand

Boissise-le-Roi

Dammarie-lès-Lys

La Rochette

Le Mée-sur-Seine

Livry-sur-Seine

Melun

Montereau-sur-le-Jard

Rubelles

Saint-Germain-Laxis

Seine-Port

Vaux-le-Pénil

Voisenon

Développement économique, Emploi et Tourisme

Melun Val de Seine au côté des entreprises

La Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine accompagne les entreprises dans leur implantation sur son territoire, en particulier dans le cadre de leur recherche de locaux ou de terrains.

Elle a ainsi concrétisé l'installation de plusieurs entreprises sur le parc d'activités Vaux-le-Pénil/Melun Val de Seine, au sein de l'hôtel d'entreprises Saint Just, au H-Center, à La Rochette ou dans le bâtiment Gallieni, près de la gare de Melun.

La Croix Besnard, à Vaux-le-Pénil : La Communauté a poursuivi la commercialisation des terrains situés sur la Croix Besnard, un des trois secteurs du parc d'activités communautaire Vaux-le-Pénil/Melun Val de Seine. Une promesse de vente pour une superficie de 10 000 m² a été conclue et signée fin 2015 dans le but de construire des cellules de 400 m² de locaux d'activités et de relocaliser une entreprise qui souhaite s'agrandir. Un deuxième terrain de 400 m² a fait l'objet d'une seconde promesse de vente pour la construction d'un bâtiment en agro-alimentaire.

Les Prés d'Andy à Saint-Germain-Laxis : Une promesse de vente a été signée avec une société du BTP pour l'acquisition d'un terrain de 921 m² qui se finalisera en 2016. La vente de deux terrains est également en cours de négociation pour la construction, d'une part, d'un atelier de découpage et de préparation bovine et, d'autre part, d'un local d'activité permettant l'installation d'une carrosserie spécialisée dans le montage d'attaches de caravanes.

L'hôtel d'artisans, à Vaux-le-Pénil : pour répondre à la demande des petites et moyennes entreprises de l'artisanat à la recherche de locaux adaptés à leurs activités,

une demande identifiée dans le cadre d'une étude menée par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Seine-et-Marne, la Communauté a fait construire un hôtel d'artisans, sur le parc communautaire d'activités Vaux-le-Pénil/Melun Val de Seine. Trois artisans se sont installés dès son ouverture, dans un des 17 lots en location.



Aérodrome de Melun-Villaroche - © SYMPAV

La filière aéronautique prend son envol

La Communauté est investie dans les instances de l'aéronautique telles que le Syndicat Mixte pour l'Aérodrome de Melun-Villaroche (réunions techniques, comités syndicaux) et la GTEC aéronautique qui réunit des acteurs au-delà du territoire comme l'IUMM 77, le pôle de compétitivité AsTech intervenant dans le domaine de l'aéronautique, de l'espace et des systèmes embarqués.

La Communauté travaille à la production d'espaces fonciers destinés aux entreprises de la filière sur la plateforme de Melun-Villaroche à Montereau-sur-le-Jard.

- Le Marché des Grais : sur 7,8 hectares, l'Agglomération a confié à la SPL Melun Val de Seine Aménagement la concession pour la création d'un parc d'activités économiques.

- Le parc d'activités du Tertre de Montereau : les différentes études menées dans le cadre des procédures réglementaires ont permis d'aboutir à la réalisation d'un

schéma d'aménagement cohérent à l'échelle du projet de ZAC mais aussi à l'échelle du pôle aéronautique de Melun-Villaroche. La concertation préalable du public réalisée du 9 novembre au 11 décembre 2015 associée au travail collaboratif mené avec l'ensemble des partenaires institutionnels du projet, a conduit à faire évoluer le schéma d'aménagement de l'opération, début 2016.

La filière innovation alimentaire en construction

L'Agglomération Melun Val de Seine a fait le choix de développer sur son territoire une filière innovation alimentaire, avec pour objectif de favoriser l'implantation d'entreprises évoluant dans ce secteur. C'est ainsi qu'elle a accueilli une société, spécialisée dans le grillon comestible sous toute les formes (apéritif, barres de céréales...) et une entreprise spécialisée dans la transformation du manioc. Toutes les deux se sont installées dans l'hôtel d'entreprise Saint Just, à Vaux-le-Pénil.

Dans le cadre de l'animation du pôle de compétitivité Vitagora – Goût, nutrition, santé – dont la Communauté est la tête de pont en Ile-de-France, différents événements BtoB ont été organisés sur l'Agglomération.

Ainsi, les Vitagora Melun Val de Seine Cafés, des matinées d'information sur un thème spécifique en lien avec l'innovation en agro-alimentaire qui se déroulent autour d'un petit-déjeuner et font intervenir des adhérents du pôle Vitagora et/ou des prestataires sur un sujet donné. Ces événements peuvent aboutir à des rendez-vous ultérieurs entre participants ainsi qu'à de potentiels projets de R&D collaboratifs.

Courant 2015, deux nouveaux formats d'événements ont été initiés : Les Speed Business de l'Innovation – 5-6 adhérents du pôle Vitagora (entreprises et/ou laboratoires) présentent des compétences très innovantes sur un thème spécifique en un temps très court. Des rendez-vous B to B sont ensuite organisés entre ces intervenants et les participants.

Le but est de favoriser les relations business au sein du réseau et la construction de

partenariats commerciaux et/ou de recherche – et des matinées en partenariat avec le CERVIA qui a pour mission de valoriser des produits et des savoir-faire agricoles et alimentaires franciliens.

Ouverture du Musée de la Gendarmerie Nationale, labellisé Musée de France : un succès

Après deux ans de travaux, le Musée de la Gendarmerie Nationale, labellisé Musée de France a ouvert ses portes au public les 10 et 11 octobre 2015, marquant l'aboutissement d'un partenariat établi de longue date entre la Ville de Melun, la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine et la Gendarmerie Nationale (EOGN). Le pont-levis a été pris d'assaut ; plus de 7 000 visiteurs ont gratuitement visité le Musée sur les deux jours et ont pu bénéficier des différentes manifestations organisées à cette occasion, en particulier les démonstrations des formations historiques de la garde républicaine.

Le 17 décembre 2015, le Musée de la Gendarmerie Nationale a été inauguré par le Ministre de l'intérieur, Bernard Cazeneuve qui a apprécié la monumentalité, la qualité muséographique de cet équipement ainsi que la vitrine de 18 m de long, la plus grande vitrine suspendue d'Europe, une pièce architecturale unique en son genre.

Labellisé Musée de France, le Musée de la gendarmerie nationale a pour vocation de mettre en valeur un patrimoine unique, celui d'une institution qui a traversé l'histoire de France depuis plus de huit siècles, dans le cadre d'un équipement culturel et touristique d'envergure nationale et internationale. Depuis son ouverture, le site a accueilli 18 500 visiteurs dont 11 950 en 2015.



Inauguration les 10 et 11 octobre 2015 - Musée de la Gendarmerie Nationale - © CAMVS

En bref

Le pacte pour l'emploi, la formation et le développement économique renouvelé : le Pacte I a été renouvelé en 2015 par le Conseil Régional, avec une clause de revoyure prévue à la fin de la première année d'exercice, au 30 juin 2016.

Dans le cadre du PACTE, la Communauté a assuré la promotion de l'innovation alimentaire et de la destination Melun Val de Seine dans les réseaux nationaux et européens de l'industrie agro-alimentaire. Des partenariats solides ont été noués avec les partenaires de cette industrie, notamment les agences régionales (l'ARIA et aussi le SERVIA), ou encore le Club PAI. Un accord a été conclu à la fin de l'année 2015 avec une société spécialisée dans l'immobilier professionnel pour réaliser un bâtiment destiné à accueillir les industries de l'agro-alimentaire.

Une clause d'insertion étendue au chantier de l'hôpital de Melun : depuis 2007, la Maison de l'Emploi dorénavant dénommée Mission Emploi Insertion Melun Val de Seine développe la clause d'insertion dans les marchés publics, et ceux notamment liés à l'ANRU. En 2015, 20 529 heures ont été réalisées dans le cadre des programmes de rénovation urbaine, et 48 815 pour différentes collectivités (Melun Val de Seine, Sénart, Seine-Ecole, Fontainebleau et Brie-Comte-Robert).

Ce dispositif a également été renforcé avec la signature d'une convention entre la Communauté, le centre hospitalier Marc Jacquet, maître d'ouvrage, l'entreprise, maître d'œuvre et MEI MVS permettant de mettre en œuvre la clause d'insertion sur le chantier de l'hôpital de Melun, pour un total prévisionnel de 10 000 heures qui pourront être augmentées selon les résultats.

En chiffres

La Communauté a attribué un peu plus de **700 000 euros** de subventions sur le volet accompagnement vers l'emploi, dont **392 000 euros** à l'association Mission Emploi Insertion Melun Val de Seine qui porte la Mission locale, la Maison de l'emploi et le dispositif PLIE.

La Communauté a soutenu 6 chantiers d'insertion pour un montant de **199 000 euros** représentant **28 %** des subventions allouées sur la politique de la ville et l'emploi.

Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi en catégorie A s'établit à 6 650 à fin septembre 2015, soit une hausse de 2,6 % sur 1 an (+ 168 Demandeurs d'Emploi de Fin de Mois de catégorie A).

Le nombre de DEFM A de moins de 25 ans a baissé sur un an de - 9,24 % et celui des 50 ans et plus s'est accru de 10 %.

8 872 entreprises et **49 537** emplois sur l'Agglo.

Le Musée de la gendarmerie nationale réunit une collection de plus de **30 000** objets, documents et photographies dont 2 000 sont exposés sur 1 200 m² d'exposition permanente et 200 m² d'exposition temporaire.

Aménagement, Habitat, Solidarité et Développement durable

Un Schéma de cohérence territoriale à l'échelle du nouveau territoire

Suite à la dissolution du syndicat mixte d'études et de programmation de la région melunaise le 31 décembre 2015, la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine reprend pleinement l'exercice de sa compétence relative au SCOT, le 1^{er} janvier 2016.

Cette dissolution est intervenue parallèlement à l'élargissement de la Communauté aux communes de Pringy et de Saint-Fargeau-Ponthierry à la même date. Ainsi, le périmètre du SCOT correspond aujourd'hui au périmètre de la Communauté d'Agglomération.

Suite au diagnostic territorial prospectif et à l'état initial de l'environnement qui avaient été finalisés mi 2014 puis à un séminaire prospectif qui s'était tenu en décembre 2014, une première version de projet d'aménagement et de développement durable a été élaborée et proposée au conseil syndical, en avril 2015.

Un plan guide pour Le Quartier Saint Louis

Ce projet de reconquête urbaine, sociale et économique de la plus vaste friche industrielle d'Île-de-France située en bords de Seine, à Dammarie-lès-Lys, fait l'objet d'un mandat d'assistance à maîtrise d'ouvrage des études préalables qui a été confié à la Société Publique Locale (SPL), Melun Val de Seine Aménagement.

Ce mandat est mené parallèlement à la poursuite de l'accord-cadre de conception et de maîtrise d'œuvre urbaine et paysagère signé, en 2012, avec l'agence Devillers, pour une durée de 9 ans.



L'année 2015 a eu pour objectif d'approfondir le plan guide sur un secteur opérationnel sur la base du scénario d'aménagement retenu en mars 2014.

Plusieurs comités de pilotage ont permis de présenter le résultat de ce travail et la nécessité d'affiner quelques points du projet : périmètre opérationnel, ventilation de la programmation, connexions.

En parallèle, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage s'est déroulée, de mai à novembre 2015, avec pour objectif d'étudier, d'un point de vue juridique et financier, les différentes possibilités de modes opérationnels et de gouvernance pour la réalisation des deux opérations quartier Centre Gare et Quartier Saint Louis. Ce mandat a conclu à l'intérêt d'un rapprochement des deux opérations, sous la forme d'une zone d'aménagement concerté unique, à l'appui de l'analyse d'un bilan consolidé des deux projets.

Le troisième Programme Local de l'Habitat adopté

Feuille de route de la politique habitat de la Communauté sur la période 2016-2021, ce troisième PLH est le résultat d'une concertation constructive, longue et régulière qui s'est déroulée entre avril 2014 et octobre 2015.

Au total, une cinquantaine de réunions, ateliers et rendez-vous se sont tenus avec les communes, les services de l'État et les différents acteurs de l'habitat.

Dans ce PLH, les communes de la Communauté s'engagent à produire 3 600 logements sur les six années (600/an), dont 950 logements conventionnés (620 en production nouvelle, 270 en reconstitution ANRU et 60 en conventionnement de l'existant).

Autre axe fort de ce PLH : l'amélioration du parc privé existant, enjeu fort de l'attractivité du territoire, avec plus particulièrement l'opération de restauration immobilière du centre-ville de Melun (projet de 200 logements traités en 10 ans), la poursuite de l'OPAH du Mée-sur-Seine et des actions dans l'habitat en diffus, ainsi que le projet de mise en place d'une OPAH multisite pour les copropriétés en voie de dégradation sur l'ensemble du territoire.

Le PLH prévoit également l'engagement de la Communauté dans la mise en œuvre de la réforme de la demande et des attributions de logements sociaux, suite aux nouvelles dispositions apportées par la loi ALUR et la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine. Le logement de publics spécifiques constitue enfin un vol et à part entière du PLH : actions en faveur des gens du voyage, des jeunes, des personnes âgées et à mobilité réduite. Ce 3^{ème} PLH est aussi le support du renouvellement de la convention de délégation des aides à La Pierre (2016-2021).

L'Opération de restauration immobilière du centre-ville de Melun lancée

La réflexion autour d'une opération spécifiquement destinée à contraindre les propriétaires à réhabiliter les biens les plus dégradés du centre-ville de Melun s'est concrétisée par la signature, le 7 septembre 2015, d'une concession d'aménagement entre la Communauté et la SPL Melun Val de Seine Aménagement sur le périmètre du centre ancien.

Objectif : traiter dans un horizon de 10 ans un ensemble de 29 immeubles représentant plus de 200 logements dégradés. L'opération représente un investissement propre de la Communauté de 3 millions d'euros sur dix ans, dont 115 000 euros pour l'année 2015 au titre des opérations et des études portées par la SPL.



Centre ville de Melun © CAMVS

L'année 2015 a été consacrée au lancement des études et du dossier de Déclaration d'Utilité Publique, pierre angulaire de l'opération qui permet à la puissance publique de faire réaliser les travaux nécessaires de remise en habitabilité sur les biens identifiés.

Développement durable

Le bilan des actions de l'Agglomération en matière de développement durable se structure selon les cinq finalités poursuivies.

Lutte contre le changement climatique

Le service Mobilité a été créé en 2015. La Mobilité n'est désormais plus seulement traitée sous l'angle des transports en commun, mais de manière globale et transversale.

Dans le domaine des transports, l'offre sur le réseau Melibus s'est développée le soir et le week-end ce qui a permis une évolution remarquable des fréquentations.

Par ailleurs, un nouveau schéma directeur des liaisons douces a été adopté en mai 2015, actualisant un document initial de 2007.

L'Agglomération a également orienté ses pratiques internes en vue de réduire ses émissions de gaz à effet de serre. La construction d'un hôtel d'Artisans aux normes RT 2012 - 25 %, les travaux de rénovation de l'université et du siège de l'Agglomération, les achats groupés de gaz, la valorisation de certificats d'économies d'énergies (CEE), le bilan des consommations énergétiques de la patinoire en sont quelques illustrations.

La préservation des ressources :

L'Agglomération a également activement participé à la définition du projet de création d'une usine de méthanisation (processus naturel de dégradation des matières organiques en biogaz) des boues de stations d'épuration et d'intrants agricoles, projet aujourd'hui porté par la SEM BIMETHA77.

Une éco-team réunissant des agents volontaires de l'Agglomération a mis en place différentes actions : distribution de paniers et produits locaux, mise en place d'un composteur, sensibilisation à l'utilisation des vélos électriques pour les déplacements professionnels, frigo partagé pour limiter le gaspillage alimentaire.

La cohésion sociale :

La compétence politique de la ville est transférée à l'Agglomération le 1^{er} janvier 2016. L'année 2015 a donc été consacrée à préparer ce transfert, à rédiger un plan stratégique local pour accompagner les sorties des projets de rénovation urbaine arrivant à leur terme.

L'Agglomération a également rédigé, piloté, animé le contrat de ville construit autour de trois piliers : la cohésion sociale, l'emploi et le développement économique, le cadre de vie. Elle a aussi soutenu la création de Conseils citoyens officialisés par arrêté préfectoral du 27 mai 2015.

Par ailleurs, le C.I.S.P.D a été créé le 18 mai 2015 pour définir les objectifs stratégiques et les actions à mettre en œuvre dans le domaine de la sécurité et de la prévention de la délinquance.

L'épanouissement de tous les êtres humains :

L'Agglomération veille à l'épanouissement de chacun au travers de sa compétence politique de la ville notamment, dans ses dimensions urbaines et sociales.

Au travers de son contrat de ville, l'Agglomération a défini comme prioritaires les actions transversales touchant à la jeunesse, à la lutte contre les discriminations et à une réflexion sur l'hébergement des jeunes femmes isolées.

Une dynamique de développement responsable :

La collectivité a fait des choix forts, le 26 octobre 2015, en adoptant son 3^{ème} Programme Local de l'Habitat (PLH).

Outil d'intervention globale, il vise à mettre en place une offre territorialisée et diversifiée de logements sur le territoire communautaire sur la période 2016/2021. 6 axes de travail et 21 actions ont été définis pour planifier et assurer un développement équilibré du territoire en matière d'Habitat.

Courant 2015, l'Agglomération a également élaboré deux autres documents de planification stratégique : le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) qui sera approuvé ultérieurement et le PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial) voté début 2016.

Dans ce dernier, elle s'est fixée des objectifs à atteindre ainsi qu'un ensemble de 35 actions concrètes à mettre en œuvre pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre, en cause dans le réchauffement climatique.



© Fotolia

En bref

Fin de l'OPAH Courtilleiraies du Mée-sur-Seine et de Mon Plan Rénov : l'année 2015 a représenté une année charnière en matière d'action sur le parc de logements privé avec la fin de deux dispositifs d'aide et de soutien à la rénovation des logements privés anciens.

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) a permis de rénover 244 logements sur 5 copropriétés du quartier des Courtilleiraies au Mée-sur-Seine, en parallèle de l'action du Programme de Rénovation Urbaine qui a porté sur le traitement des espaces publics et le logement social du quartier.

Le programme Mon Plan Rénov, dispositif d'aide à la rénovation des logements du parc privé, s'est achevé en octobre 2015 avec un quasi-doublement du nombre de dossiers financés sur l'ensemble des fonds mobilisables : 67 dossiers, d'octobre 2013 à octobre 2014, 125 dossiers, d'octobre 2014 à octobre 2015. L'investissement public a représenté, pour cette année, 954 885 €, dont 731 149 € de fonds Anah et 223 736 € de fonds propres de la Communauté, en croissance de près de 40 % par rapport à l'année précédente.

Poursuite de l'accompagnement social des gens du voyage : le travail entrepris avec l'association Le Rocheton sur les aires d'accueil des gens du voyage de Melun et de Vaux-le-Pénil s'est poursuivi en 2015, qu'il s'agisse des actions d'éco-citoyenneté (mise en place d'outils de tri sélectif et installation de poubelles de tri, animations organisées par l'association et des partenaires extérieurs (SMITOM, Véolia, Seine-et-Marne Environnement...) et des actions de lutte contre l'illettrisme et d'accompagnement à la scolarisation, avec un accent mis sur l'accès au secondaire et l'insertion professionnelle (200 enfants suivis et 300 personnes touchées par les ateliers de lutte contre l'illettrisme).



Aire d'accueil de Vaux-le-Pénil -
© CAMVS

En chiffres

94 logements locatifs sociaux ont été conventionnés et financés par la Communauté : 379 500 € sur les fonds délégués de l'État et 278 000 € sur les fonds de la Communauté (fonds propres auxquels s'ajoutent les fonds des pénalités des communes déficitaires).

Les communes de la Communauté s'engagent à produire **3 600 logements** sur les six années, dans le cadre du troisième Programme Local de l'Habitat.

125 projets de rénovation de logements privés ont bénéficié d'un soutien financier dans le cadre du dispositif Mon Plan Rénov.

Mobilité

Melibus : toujours plus de voyageurs

Le réseau de bus de l'Agglomération, Melibus, a enregistré une augmentation globale de fréquentation d'environ 13,70 % entre 2014 et 2015 : 13,08 % en semaine, 17,80 % le samedi et 23,90 % le dimanche !

L'augmentation de la fréquentation, constante depuis 2012, est le fruit de la restructuration du réseau opérée fin 2011 et des développements successifs opérés sur le réseau, en 2013 et 2015.

En 2015, les développements ont porté sur l'augmentation de l'amplitude en soirée sur les lignes « A », « C », « D/L », « E » et « F », le renforcement de l'offre de la ligne « H » du dimanche et le renforcement de l'offre de la ligne « E » en heures creuses, en semaine, qui s'est traduit par le doublement de la fréquence.

Liaisons douces : le schéma directeur actualisé

L'année 2015 a été marquée par l'actualisation du schéma directeur des liaisons douces, un document d'orientations qui permet d'adapter le réseau cyclable structurant de l'Agglomération (réseau d'intérêt

communautaire), en privilégiant la desserte des principaux équipements générateurs de trafic existants et à venir, et en intégrant les projets de développement du territoire.

L'ambition est en effet de développer la pratique quotidienne du vélo, qu'il s'agisse des déplacements domicile-travail, domicile-étude, ou pour les achats.

Dans cette perspective, de nouvelles priorités d'aménagements ont été définies, pour privilégier en particulier la continuité des itinéraires existants, tout en maîtrisant les budgets d'investissements.

Les projets programmés à court terme ciblent ainsi les itinéraires simples à mettre œuvre, pertinents au regard du potentiel d'utilisateurs, et répondant à l'exigence de continuité, avec pour objectif d'étendre rapidement le linéaire d'itinéraires cyclables et de proposer aux usagers un réseau cyclable attractif.

En complément, la Communauté a réalisé un schéma directeur de jalonnement cyclable pour mettre en place des panneaux de signalisation directionnelle qui orienteront les cyclistes vers les itinéraires les plus adaptés pour desservir les principaux équipements ou les communes de l'Agglomération.

Par ailleurs, en 2015, la Communauté a participé à hauteur de 72 000 € à la construction de la passerelle du barrage des Vives Eaux, entre Boissise-le-Roi et Boissise-la-Bertrand. Cette dernière sera accessible, fin 2017, aux piétons et aux cyclistes et permettra de relier les deux rives de la Seine.

Ce projet fait l'objet d'un plan pluriannuel d'investissement portant la contribution de la Communauté à 500 000 euros.



En bref

Un nouveau service pour la mobilité :

Le 1^{er} juillet 2015, le service mobilité a été créé pour agir sur tous les modes de déplacement.

Il a été rattaché à la direction aménagement du territoire afin d'assurer la coordination entre aménagement, habitat, déplacements, économie, notamment dans le cadre des grandes opérations à venir, et la nécessaire prise en compte de l'évolution des modes de déplacements pour un développement durable.

72 % des arrêts de bus aux normes d'accessibilité :

Une nouvelle tranche de mise en accessibilité des arrêts de bus a été réalisée pour faciliter l'accès des bus aux personnes à mobilité réduite, 30 arrêts ont été mis aux normes sur les communes de Boissise-le-Roi, Dammarie-lès-Lys, Livry, Melun, Rubelles, Vaux-le-Pénil et Voisenon .

Au programme des travaux de mise en accessibilité : réhaussement des quais à plus de 18 cm afin que le trottoir soit à la même hauteur que le plancher des bus, respect des préconisations du STIF concernant les pentes pour l'accès au quai et le raccordement au trottoir existant, mise en place d'une bande de guidage en respectant les 80 % de contraste afin d'aider les mal-voyants, installation de bandes podotactiles et de potelets têtes blanches aux passages

piétons à proximité immédiate.

Dès qu'elle le peut, l'Agglomération prévoit une réservation pour l'implantation d'une borne d'information voyageur (BIV) afin d'être prêt pour un nouveau déploiement sur notre territoire.

Des abris-voyageurs sont également installés. Les points d'arrêts faisant l'objet de travaux sont aménagés avec la volonté de les doter de tous les éléments nécessaires à la sécurité, à l'accessibilité mais aussi au confort des usagers. C'est dans ce but que se poursuit la politique de mise en accessibilité.

L'Agglomération a réalisé des relevés topographiques, des prélèvements amiante, des études et travaux pour un montant de 516 000 € HT. Cet investissement est subventionné à 75 % par le Syndicat des Transports d'Île-de-France.

Grâce à ce travail qui va se poursuivre en 2016, 72 % des arrêts de bus sont désormais aux normes d'accessibilité. Les travaux de mise en accessibilité en 2015 ont permis à l'exploitant du réseau de déclarer accessibles les lignes « C » « F » et « N », en complément de la ligne « E ».



En chiffres

32 000 voyageurs empruntent chaque jour de semaine le réseau Melibus pour **8 690 000 voyages** par an.

Le réseau Melibus a enregistré une augmentation globale de fréquentation d'environ **13,70 %** entre 2015 et 2014.

Enseignement supérieur

Plus de 2000 étudiants

L'université Panthéon-Assas à Melun, soutenue financièrement par l'Agglomération, accueille 1 896 étudiants en formation initiale.

La répartition par filière est la suivante : 1 431 étudiants en droit (813 en L1, 420 en L2 et 198 en L3), 238 étudiants en économie (183 en L1 et 55 en L2) et 227 étudiants en administration économique et sociale (158 en L1, 36 en L2 et 33 en L3).

179 étudiants suivent aussi une formation continue (Master, Licence pro, Diplôme universitaire et Capacité en Droit).

La Reine Blanche en rénovation

Au cours de l'année 2015, l'Agglomération a poursuivi les travaux de rénovation sur cet amphithéâtre implanté au cœur de l'île Saint-Etienne, en bords de Seine, à Melun.

Ils ont porté sur l'isolation et l'étanchéité des terrasses et leur mise en sécurité grâce à la pose de garde-corps.

Montant total des travaux : 214 500 € TTC.

Augmenter les capacités d'accueil

Dans le cadre de sa compétence enseignement supérieur, la Communauté a décidé d'acquérir, en partenariat avec l'Université Paris 2, l'ancien bâtiment de l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres (IUFM), situé rue de Bellombre, à Melun, propriété du Département de Seine-et-Marne.

Objectif : accueillir 500 étudiants supplémentaires en droit.

La Communauté investira deux millions d'euros dans l'achat de ce bâtiment.

Situé à 800 mètres de la gare de Melun et proche du centre-ville, ce bâtiment présente également l'avantage d'être bien desservi par le réseau Melibus.

Amphithéâtre © CAMVS



Aménagement numérique



Le très haut débit continue de tisser sa toile

Le 17 janvier 2013, la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine a signé, avec Orange, une convention pour le déploiement d'un réseau FTTH (Fiber to the home) couvrant l'ensemble du territoire de l'agglomération, d'ici 2019. Un investissement de plusieurs dizaines de millions d'euros réalisé uniquement sur les fonds propres d'Orange.

L'enjeu est de taille puisqu'il s'agit de donner la possibilité à tous les habitants de l'Agglomération d'accéder au très haut débit et bénéficier, ainsi, des services d'accès à internet et d'offres multiservices, notamment les offres « triple play » (téléphonie, télévision, internet) avec une meilleure qualité et dans des conditions plus confortables qu'avec les réseaux actuels. La Communauté et Orange entendent ainsi éviter la fracture numérique entre les zones denses et les zones rurales, sur le territoire.

Fin 2015, huit communes étaient partiellement ou totalement couvertes : Montereau-sur-le-Jard à 100 % (et 69 % raccordables), Saint-Germain-Laxis et Vaux-le-Pénil à 99 % (et respectivement 74 % et 70 % raccordables), Voisenon à 90 % (et 80 % raccordables), Le Mée-sur-Seine à 97 % (68 % raccordables), Rubelles à 94 % (77 % raccordables), Dammarie-lès-Lys à 51% (22 % raccordables) et Melun à 30 % (et 20 % raccordables).

Le déploiement de la fibre optique sur une commune se déroule en trois étapes successives :

La fibre est dans la rue, le logement est dit « couvert » ou « adressable »

La fibre est déployée quartier par quartier vers les habitations, à partir d'une armoire de mutualisation pouvant desservir environ 360 logements. Elle emprunte le même parcours que le fil de téléphone cuivre. La zone est couverte mais les logements ne sont pas encore raccordés.

La fibre est près du logement, celui-ci devient « raccordable »

Le point de branchement optique, souterrain, aérien ou à l'étage est maintenant raccordé. Il peut desservir 8 à 12 logements. L'adresse devient raccordable. Pour l'habitat collectif, le raccordement est voté en Assemblée Générale des copropriétaires ou demandé par le bailleur. Le choix de l'opérateur d'immeuble s'effectue par convention. Pour l'habitat individuel, aucune démarche n'est nécessaire.

La fibre est dans le logement, celui-ci devient « éligible »

Après un délai réglementaire pouvant aller jusqu'à 3 mois, le logement devient éligible à la fibre. Il est alors possible de souscrire à une offre de services FTTH auprès de l'opérateur disponible de son choix.

Politique de la ville

Du Plan stratégique local...

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a redéfini le cadre de la politique de la ville qui est devenue une compétence de plein droit des communautés d'agglomération, en lieu et place des communes. Elle prévoit également le lancement du « Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain » (NPNRU).

En 2015, la Communauté a adopté le Plan Stratégique Local (PSL) qui vise à accompagner la sortie des plans de rénovation urbaine (PRU) des villes de Dammarie-lès-Lys, Melun et Le Mée-sur-Seine.

Le PSL s'est construit sur une évaluation partagée des résultats des PRU (impacts sur le territoire et les habitants, poursuite de la stratégie de requalification urbaine...) et des Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS) (emploi, santé, sécurité...) dans les trois villes. Il a ainsi permis d'identifier les enjeux de gestion dans les quartiers rénovés et de s'inscrire dans une perspective de moyen et long terme, en identifiant des axes stratégiques prioritaires.

Plusieurs phases ont présidé à son élaboration à travers plus de 20 entretiens individuels avec les acteurs principaux, 7 groupes thématiques (santé, GUSP, éducation, emploi, habitat, prévention/sécurité, sport/culture), un atelier territorial spécifique à Melun et au Mée-sur-Seine concernées par le NPNRU.

Par ailleurs, dans le cadre du nouveau plan de rénovation urbaine (NPNRU), un projet de protocole de préfiguration qui trace les grands enjeux et les priorités du renouvellement urbain des quartiers prioritaires de Melun et du Mée-sur-Seine a été présenté à l'ANRU.

...au nouveau contrat de ville

Entamé en décembre 2014, le processus d'élaboration du nouveau contrat de ville s'est décomposé en trois phases : le diagnostic, la définition des orientations stratégiques avec la tenue de 14 ateliers thématiques - éducation, santé, sécurité et prévention de la délinquance, habitat, culture et sport, gestion urbaine et sociale de proximité, développement économique et emploi - et la définition des objectifs opérationnels avec l'organisation, en parallèle, d'ateliers territoriaux liés au NPNRU.

Trois piliers portent dorénavant la politique de la ville communautaire : la cohésion sociale (santé, culture, sport, prévention de la délinquance et éducation), l'emploi et le développement économique ainsi que le cadre de vie et le renouvellement urbain (gestion urbaine et sociale de proximité, habitat et peuplement, projets urbains, cadre de vie). A ces trois grands volets s'ajoutent des priorités transversales comme la jeunesse, la lutte contre les discriminations, la promotion de l'égalité hommes/femmes et les valeurs de La République et la citoyenneté.

Signé le 30 juin 2015, le contrat de ville de l'Agglomération Melun Val de Seine est le fruit d'un important travail partenarial avec les acteurs du territoire tels que les villes, l'État, le Conseil Départemental, le Conseil Régional, les bailleurs sociaux, la Caisse d'Allocations Familiales, la Caisse des Dépôts et de Consignations, l'Éducation Nationale, les chambres consulaires, le Procureur de La République, Pôle Emploi et des associations.



Signature du contrat de ville - 30 juin 2016 - © CAMVS

En bref

Des Conseils citoyens au service de leur quartier : en mai 2015, des Conseils citoyens ont été créés dans les quartiers prioritaires de l'Agglomération visés par le nouveau contrat de ville, à Melun, Dammarie-lès-Lys et Le Mée-sur-Seine.

Objectif : faire participer les habitants et les acteurs locaux (associations, parents d'élèves, artisans, commerçants, professions libérales...) aux instances de pilotage du contrat de ville de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine et les associer aux projets de leur quartier.

Ces Conseils citoyens bénéficient d'un support de gestion indépendant, l'asso-

ciation Appui aux Conseils citoyens (A2C) qui prend en charge le fonctionnement matériel et financier de ces cinq instances, pour leur assurer une complète autonomie de réunion et de proposition.

Pour aller plus loin dans le domaine de la participation des habitants, la Communauté a répondu à un appel à projet de l'État en octobre 2015, pour un Fonds de Participation des Habitants, avec à la clé une subvention de 20 000 € qui seront attribués dans leur intégralité à des projets présentés notamment par les Conseils citoyens.



En chiffres

Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, **5 quartiers** ont été retenus comme quartiers prioritaires :

- Le quartier de la Plaine du Lys, Abbaye du Lys et Bernard de Poret, à Dammarie-lès-Lys
- Le quartier de la Courtilleiraies, Circé et Plein Ciel, au Mée-sur-Seine
- Les quartiers de l'Almont, des Mézereaux et Plateau de Corbeil/Plein Ciel, à Melun

Les nouveaux quartiers politique de la ville (NQPV) comptent au total **28 713 habitants**.

Le nombre de logements sociaux est de **8 686** dans les nouveaux quartiers politique ville.

Sécurité et prévention de la délinquance

Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de la Prévention de la Délinquance (C.I.S.P.D) est créé

La Communauté a mis en place un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (C.I.S.P.D) dont la création a été validée lors du Conseil communautaire du 18 mai 2015.

Cette démarche s'inscrit dans les orientations de la nouvelle stratégie nationale de prévention de la délinquance 2013-2017 qui souhaite que ces questions soient abordées à l'échelle de l'Agglomération.

Il répond également au Volet « prévention de la délinquance » du contrat de ville.

Le C.I.S.P.D constitue un lieu structuré en matière de circulation de l'information permettant une définition conjointe des objectifs stratégiques et une cohérence des actions à mettre en œuvre avec les acteurs concernés que sont le Procureur de La République, la Police nationale et municipale, le Préfet, la SNCF, les associations et les acteurs socio-économiques...

Ainsi, les orientations d'un C.I.S.P.D peuvent concerner la prévention des violences sur les personnes vulnérables, l'aide aux victimes, la lutte contre les discriminations, la diminution des actes d'incivilité, la prévention d'une délinquance extrascolaire, la formation des agents, la vidéo-protection.



Mur tagé - © La République de Seine-et-Marne

Vers une harmonisation des programmations culturelles à l'échelle du territoire communautaire

Au printemps 2015, la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine a lancé une réflexion avec les cinq communes concernées (Dammarie-lès-Lys, Le Mée-sur-Seine, Melun, Saint-Fargeau-Ponthierry et Vaux-le-Pénil) sur la coordination des équipements culturels de diffusion artistique.

Elles entendaient ainsi apporter une réponse concrète aux problématiques communes de restriction des budgets, de baisse de fréquentation des équipements et de renouvellement des publics.

Répartis dans différents ateliers thématiques, une quarantaine de professionnels issus des communes et de la Communauté ont travaillé à l'élaboration de recommandations

autour des quatre grands thèmes qui structurent la politique culturelle de diffusion artistique : l'harmonisation des programmations de spectacle vivant et des expositions, la communication, la commercialisation et la mise en commun des moyens humains et techniques.

Deux actions qui seront mises en œuvre en 2016, ont en particulier émergé de cette réflexion : l'harmonisation des programmations pour bâtir une offre culturelle coordonnée sur le territoire et la réalisation d'une plaquette culturelle unique offrant une audience élargie aux spectacles proposés par les communes.



*Dialogue d'un maître avec son chien - Dammarie-lès-Lys
© tous droits réservés*

En bref

Quand la culture s'invite au lycée : pour sensibiliser les jeunes à la culture, qu'il s'agisse de musique classique ou de musiques actuelles, mais aussi de théâtre ou de littérature, l'Agglomération met en œuvre un dispositif d'interventions pédagogiques dans les lycées.

Elles prennent la forme de conférences (une quarantaine sur 2015) animées par un metteur en scène, un chorégraphe..., de rencontres avec des musiciens qui se produisent en concert dans les établissements avec, pour la musique classique, l'intervention d'un musicologue au côté de la Camerata Melun Val de Seine. Autant d'actions qui favorisent la curiosité des lycéens et leur ouverture aux différentes facettes de la culture.



Concert Inter-lycées du 30 mai 2015 - © M. Reynault

En chiffres

Plus de 2 000 lycéens ont participé au dispositif pédagogique de sensibilisation aux musiques actuelles.

1 500 spectateurs ont assisté aux concerts de musiques actuelles « Les Amplifiés » organisés en 2015.

Plus de 700 personnes sont venues applaudir les prestations de l'Orchestre Melun Val de Seine, lors des trois concerts donnés par la formation symphonique de l'Agglomération, en 2015.

18 712 billets ont été édités par la billetterie communautaire.

Le portail culturel de l'Agglomération, culturetvous.fr a reçu plus de **29 000 visites**, soit une augmentation de 78,5 % des connexions par rapport à 2014.

Les pages facebook des Amplifiés et de l'Orchestre Melun Val de Seine comptent respectivement 762 et 168 fans.

Sport

Contrat d'objectifs renouvelé avec le Cercle d'Escrime Melun Val de Seine

La Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine a renouvelé pour trois saisons (jusqu'en 2018) le contrat d'objectifs signé avec le Cercle d'Escrime Melun Val de Seine en 2009. Elle confirme ainsi sa volonté de poursuivre son intervention en direction de l'escrime à travers différentes actions : soutien au développement du club élite qui réunit les meilleurs escrimeurs des catégories minimes, cadets, juniors et seniors masculines et féminines participant aux championnats de France, en épreuves individuelles ou par équipes, soutien aux initiations à l'escrime en milieu scolaire dans les écoles primaires des communes de l'Agglomération grâce à l'intervention d'un maître d'armes, organisation du Challenge Revenu.

Pour répondre aux objectifs d'économies tout en préservant la cohérence de ce partenariat et la pérennité du projet associatif, le Master de fleuret a été supprimé.

Des tireurs au rendez-vous

Les tireurs du Cercle d'Escrime Melun Val de Seine ont de nouveau prouvé leur excellence en engrangeant les résultats, tant au niveau national qu'international.

Au niveau national :

- 35 qualifications individuelles en championnats de France dans les deux premières divisions nationales et 6 équipes maintenues en 1^{ère} division nationale.
- **L'équipe masculine des cadets** conserve son titre de championne de France en Nationale 1.
- **L'équipe masculine des juniors** est médaillée de bronze en Nationale 1.
- **Enzo LEFORT** est champion de France sénior.
- **Solène WATSON** est médaillée de bronze en minimes.



Au niveau international :

- **Enzo LEFORT** (senior) : deux fois médaillé de bronze en épreuves de Coupes du Monde ; Champion d'Europe par équipe avec la France.
- **Pauline RANVIER** (senior) : médaillée de bronze par équipe avec la France aux championnats d'Europe et aux championnats du Monde.
- **Enguérand ROGER** (junior) : médaillé d'argent et trois fois médaillé de bronze en épreuves de Coupes du Monde ; Médaillé de bronze par équipe aux championnats du Monde.

Une intervention élargie en faveur du sport de haut niveau

En 2015, la Communauté d'Agglomération a décidé d'élargir son intervention en faveur du sport de haut niveau en mettant en place un dispositif d'aide aux déplacements sportifs des équipes de niveau national du territoire, répondant à plusieurs critères (être une équipe sénior masculine ou féminine, participer à un championnat de niveau national s'achevant par le maintien, la montée ou la descente de division, être affiliée à une fédération unisport olympique).

Six équipes étaient concernées pour cette première année de mise en œuvre du dispositif : l'US Melun Volley-Ball masculins, le Tennis Club de Melun masculins, le Volley-Ball La Rochette féminines, Le Mée Sports Basket-Ball masculins, le Team Peltrax CS Dammarie-lès-Lys (Cyclisme – masculins) et Les Caribous de Seine-et-Marne (Hockey-sur-glace – masculins).

Grâce à l'optimisation du contrat d'objectifs du Cercle d'Escrime Melun Val de Seine, une enveloppe de 30 000 € a été dégagée pour financer ce nouveau dispositif sur la saison 2015/2016.

La patinoire de la Cartonnerie, 1^{ère} d'Île-de-France

Avec 70 000 entrées payantes et un total de 115 000 passages (liés à l'utilisation de la patinoire par les clubs locaux de patinage et de hockey), cet équipement communautaire conserve sa première place des patinoires les plus fréquentées en Région Île-de-France.

Une politique d'animations et de soirées à thème tout au long de l'année et une ouverture en continu, même l'été, ainsi qu'une large place laissée aux associations, contribuent à ce succès qui ne se dément pas depuis l'ouverture, en 2009.

Le contrat de délégation avec la société Carillis arrivant à son terme en 2015, la procédure de délégation de service public a été relancée pour la période 2016-2022.

Sur la base d'un dossier de consultation, le choix de la Communauté s'est finalement porté sur la reconduction de la société Carillis.

L'offre finale prévoit le versement par la Communauté d'une subvention de 219 000 € par an en moyenne sur la durée de la délégation, soit environ 30 000 € de moins par an que la contribution annuelle prévue dans l'ancien contrat.



La Patinoire à la Cartonnerie - Dammarie-lès-Lys - © CAMVS

En bref

Master de Fleuret Melun Val de Seine, une dernière édition sans faute : c'est dans une salle comble, devant plus de 1 000 spectateurs (dont 250 élèves et leurs enseignants), et dans une ambiance exceptionnelle que les meilleurs tireurs du monde ont croisé le fer, le 7 avril, à l'Espace Pierre Bachelet de Dammarie-lès-Lys. Les huit participants étaient, en effet, tous médaillés à l'occasion des grands championnats internationaux - championnats du monde, d'Europe et Jeux Olympiques. L'américain Race Imboden, n° 10 mondial et vice-champion du monde par équipes 2013 l'a emporté face au n°1 mondial, vice-champion du monde en titre, le chinois Jianfei Ma.

Sport Passion, tube de l'été : Avec 622 stages, le dispositif Sport Passion destiné aux 6-17 ans a affiché un taux d'occupation de plus de 97 %, durant l'été 2015. Un succès qui se prolonge depuis 22 ans ! Les jeunes participants viennent de toutes les communes de l'Agglomération, preuve du rayonnement de Sport Passion sur l'ensemble du territoire communautaire.

Sport Passion 2015 - © E. Miranda

Avec un taux de « satisfaits » et de « très satisfaits » proche des 95 % sur l'ensemble des critères évalués (activités, transports, restauration, encadrement...), les résultats de l'enquête auprès des familles ont confirmé l'adéquation du dispositif et de ses services aux attentes des enfants comme à celles des parents.

Plateau technique médical, un avenir en pointillé : avec 212 visites (pour 170 athlètes représentant 26 disciplines), le Plateau Technique Médical a confirmé, en 2015, qu'il demeurerait une référence reconnue par l'ensemble du mouvement sportif pour la réalisation des protocoles définis par le Ministère, grâce à la qualité de son médecin et au matériel de pointe.



En chiffres

220 000 euros : c'est la subvention annuelle du nouveau contrat d'objectifs signé avec le cercle d'Escrime Melun Val de Seine pour la période 2015/2018.

59 classes des écoles primaires de la Communauté d'Agglomération ont bénéficié d'initiations à l'escrime menées par le Cercle

d'Escrime Melun Val de Seine, sur le temps scolaire.

Le Plateau Technique Médical Melun Val de Seine qui assure le suivi médical des athlètes de haut niveau a enregistré **212 visites** (pour 170 athlètes représentant 26 disciplines).

Environnement

Assainissement - Collecte et traitement des déchets

Stations d'épuration : une nouvelle unité, à Montereau- sur-le-Jard, une mise aux normes à Seine-Port

La nouvelle station d'épuration de type Organica implantée à Montereau-sur-le-Jard a été mise en service courant 2015.

Outre sa capacité de traitement des eaux évolutive - elle pourra satisfaire les besoins prévisibles à l'horizon 2030 - ce nouvel équipement répond aux différentes exigences techniques et environnementales : intégration paysagère du bâtiment grâce notamment à une serre implantée au-dessus des bassins et à l'aménagement des abords, nuisances sonores et olfactives réduites au

minimum grâce à l'emploi de solutions innovantes, consommation d'énergie réduite par l'utilisation de nouveaux procédés qui amélioreront son efficacité.

Les travaux d'un montant total d'un peu plus d'1,5 M € HT ont été financés par l'Agglomération (986 440 € HT), l'Agence de l'Eau Seine Normandie (328 000 € HT) et le Conseil Départemental de Seine-et-Marne (263 490 € HT).

Des travaux de mise à niveau ont également été réalisés sur l'unité de traitement des eaux située à Seine-Port. Ils incluent notamment le changement complet de la file Boue avec la mise en place de lits à macrophytes (roseaux), la création d'un nouveau local technique et le remplacement de toute la métrologie dans la file eau, pour un montant de 1.2M € HT.

En bref

Une première tranche de travaux sur le plateau nord de Melun : dans le cadre de l'urbanisation du plateau nord de Melun et de la construction de la nouvelle plateforme de santé publique-privée, Santépôle de Seine-et-Marne, la Communauté a réalisé, en 2015, la première tranche de travaux pour la création d'un réseau d'assainissement eaux pluviales, le long de la RD605 (de l'Almont au Pont de Voisenon).

Montant des travaux : 2.8 M€ HT.

L'unité de traitement des boues élargit son activité : depuis 2015, l'unité de traitement des boues de station d'épuration implantée à Dammarie-lès-Lys accueille les boues extérieures ainsi que les graisses du territoire, de Seine-et-Marne et des départements limitrophes, en vertu d'un arrêté complémentaire à l'arrêté d'exploitation de l'équipement.

En chiffres

312 interventions ont été réalisées sur le réseau d'assainissement pour un montant de **1 066 200 € HT**.

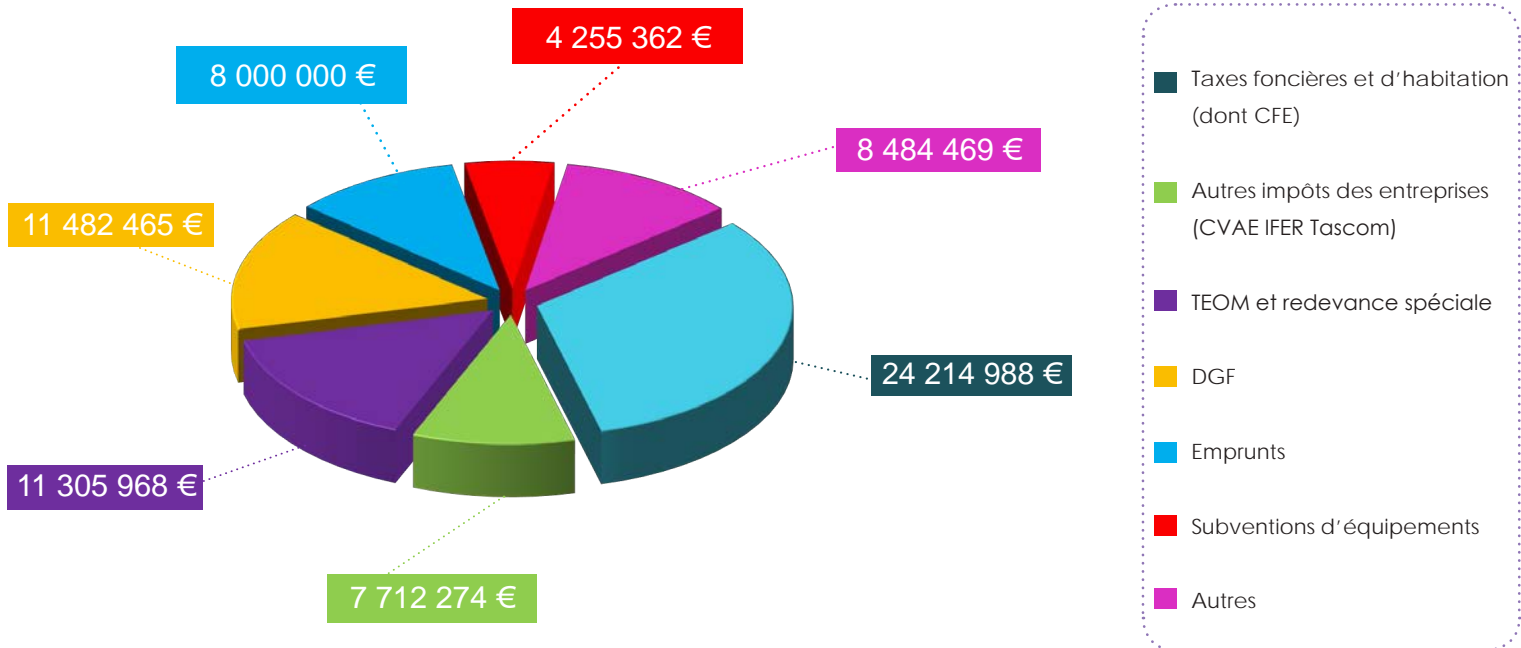
239 conventions ont été signées avec les entreprises pour la collecte de leurs déchets assimilés à des déchets ménagers, représentant **plus de 50 millions de litres** et une recette de **1 286 941 €**.

40 142 tonnes de déchets ont été collectés en porte à porte, dont **30 949 tonnes** d'ordures ménagères résiduelles, **5 281 tonnes** de déchets verts, **2 288 tonnes** d'emballages et **1 624 tonnes** d'encombrants.

Compte Administratif 2015

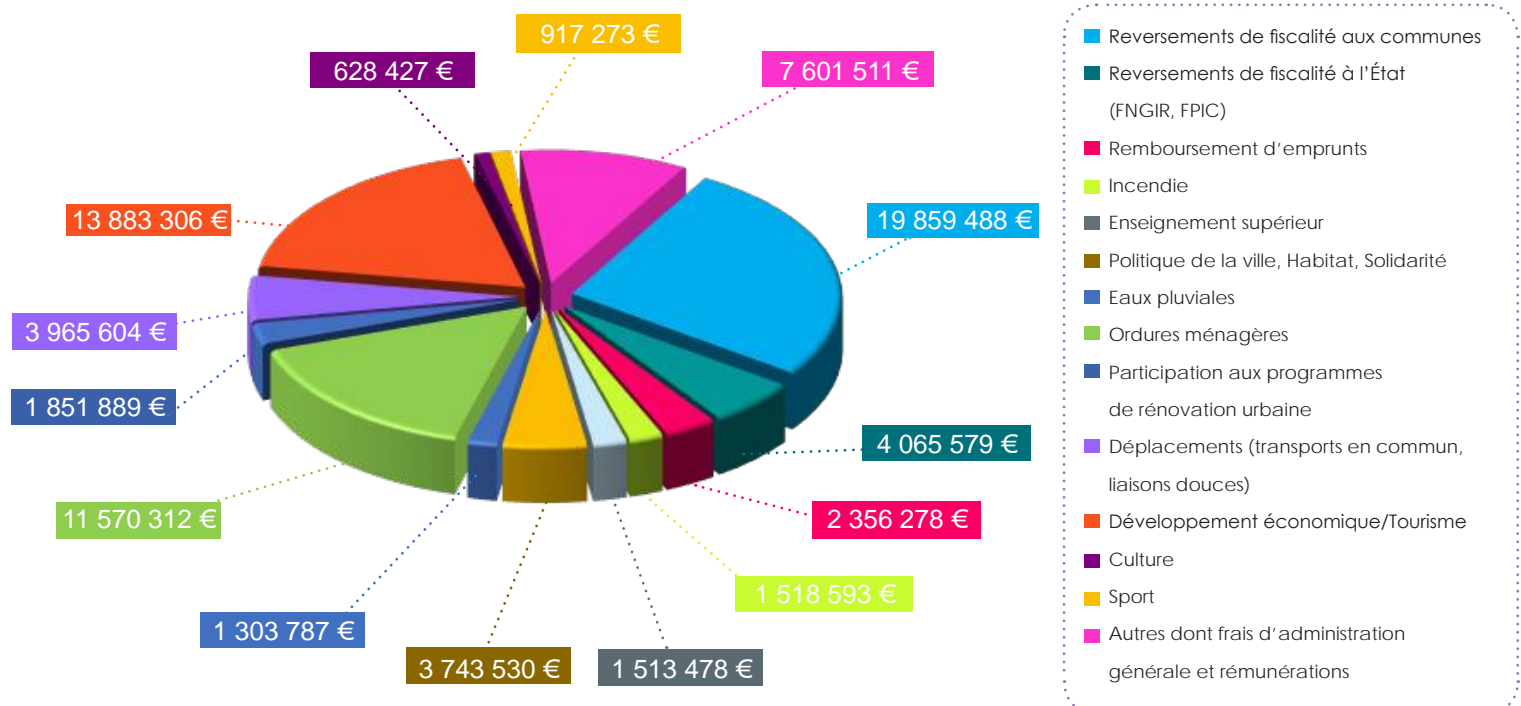
BUDGET PRINCIPAL

Recettes de l'exercice : 75 455 526 €
Fonctionnement et investissement



BUDGET PRINCIPAL

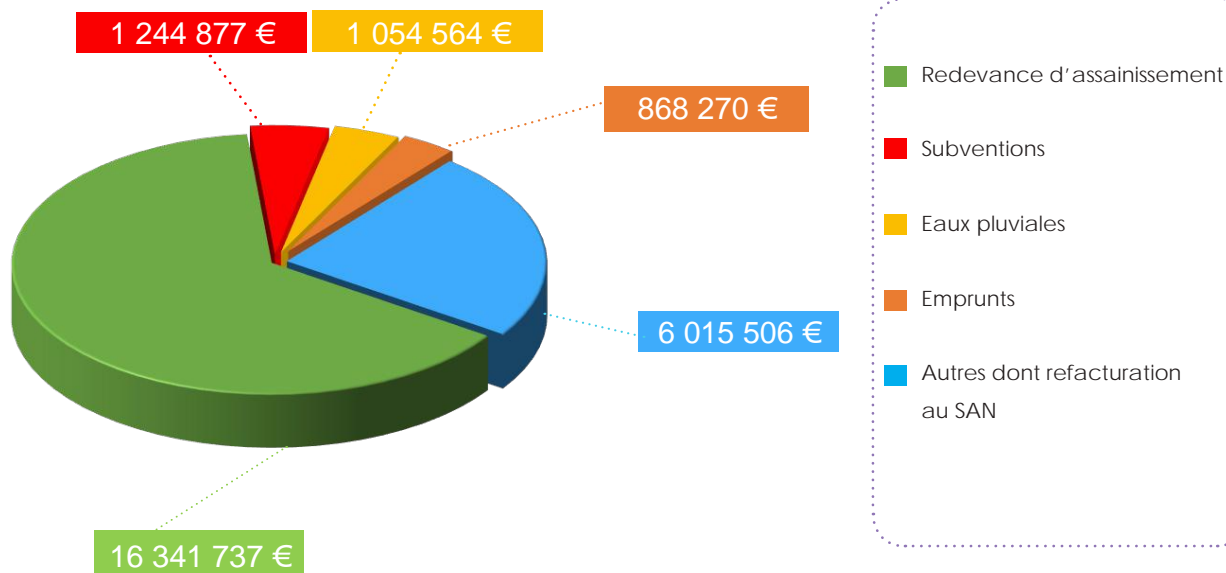
Dépenses de l'exercice : 74 779 054 €
Fonctionnement et investissement



BUDGET ASSAINISSEMENT

Recettes de l'exercice : 25 524 953 €

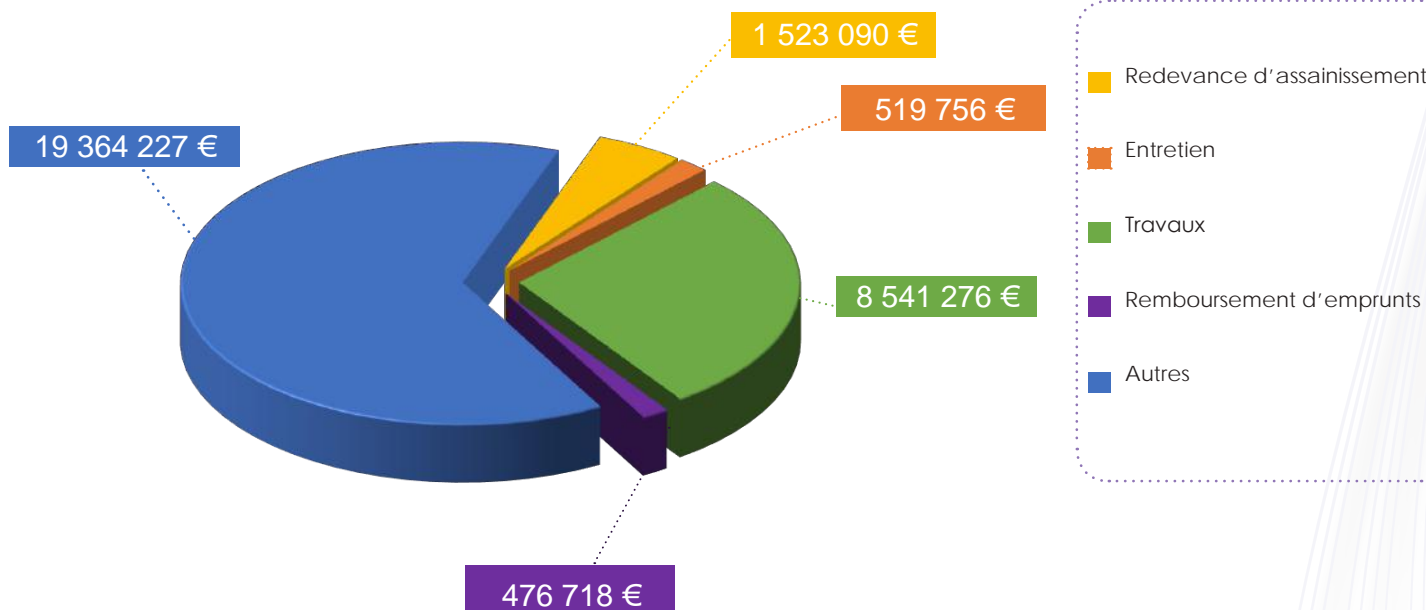
Fonctionnement et investissement



BUDGET ASSAINISSEMENT

Dépenses de l'exercice : 30 425 067 €

Fonctionnement et investissement



Attribution de fonds de concours en investissement

- 30 360 euros à la commune de Boissise-la-Bertrand pour la réfection de la rue des Joies.
- 39 943 euros à la commune de Seine-Port pour la construction d'un bâtiment abritant une salle polyvalente.

Versement de fonds de concours en investissement

- 700 000 euros à la commune de Melun pour la réhabilitation de la salle des fêtes.
- 154 268 euros à la commune de La Rochette pour divers aménagements au gymnase René Huard et au stade.
- 75 000 euros à la commune de Boissise-le-Roi pour la création de deux courts de tennis couverts.
- 51 134 euros à la commune de Livry-sur-Seine pour l'aménagement des extérieurs et du rez-de-chaussée de la propriété « Le Fief du Pré ».
- 23 665 euros à la commune de Montereau-sur-le-Jard pour la rénovation de l'hôtel de ville.
- 1 950 euros à la commune de Boissise-la-Bertrand pour la rénovation du toit de l'Église.



© Fotolia

Les investissements de la Communauté dans les communes

Outre les actions mises en oeuvre sur l'ensemble des communes, la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine est intervenue dans chaque commune pour conduire les actions suivantes en matière d'investissement sur son territoire.

COMMUNES	DESCRIPTION DE L'ACTION	MONTANT MANDATÉ	TOTAUX
BOISSETTES	Études et maitrisés d'œuvre - STEP et chemin des Praillons	11 530 €	18 976 €
	Bassin d'orage	6 560 €	
	Divers travaux assainissement	886 €	
BOISSISE-LE-ROI	Habitat Parc Social	44 012 €	75 966 €
	Habitat Parc Privé	9 000 €	
	Mon Plan Renov'	8 462 €	
	Habitat Parc Privé	18 300 €	
	Habitat Parc Social	14 900 €	
	Terrain de Tennis	75 000 €	
	Participation à la construction du barrage des Vives Eaux	36 061 €	
	Pierre Frite	57 600 €	
	Divers travaux assainissement	1 881 €	
	Mise en accessibilité des arrêts de bus	33 722 €	
BOISSISE-LA-BERTRAND	Mon Plan Renov'	3 766 €	298 938 €
	Église - Mini stade	1 950 €	
	Participation à la construction du barrage des Vives Eaux	36 061 €	
	Mise en accessibilité des arrêts de bus	34 189 €	
DAMMARIE-LÈS-LYS	Participation de la Communauté au PRU	115 110 €	2 104 581 €
	Habitat Parc Social	107 190 €	
	Mon Plan Renov'	27 651 €	
	Quartier Saint Louis	289 711 €	
	Extension des locaux de la Communauté	83 194 €	
	Travaux et achats divers Hôtel communautaire	140 090 €	
	Matériel et licences informatique siège	326 788 €	
	Bassins d'orage PR4	159 098 €	
	Unité d'Élimination des Boues	329 629 €	
	Aménagement des abords du Lycée J. Curie	56 126 €	
	Mise en accessibilité des arrêts de bus	448 479 €	
	Divers travaux assainissement	21 516 €	

COMMUNES	DESCRIPTION DE L'ACTION	MONTANT MANDATÉ	TOTAUX
LA ROCHETTE	Habitat Parc Social	125 248 €	323 141 €
	Habitat Parc Privé	7 200 €	
	Mon plan Renov'	1 861 €	
	Habitat Parc Privé	32 250 €	
	Gymnase Huard	154 268 €	
	Maison de l'Emploi	2 314 €	
LE MÉE-SUR-SEINE	Habitat Parc social	82 875 €	1 659 578 €
	Participation de la Communauté au PRU	951 525 €	
	Mon plan Renov'	22 697 €	
	Habitat Parc Privé	98 000 €	
	Co-maitrise d'ouvrage PRU	369 503 €	
	Divers travaux assainissement	3 305 €	
	Liaisons douces Courfilleraies Fenez	70 680 €	
Mise en accessibilité des arrêts de bus	60 993 €		
LIVRY-SUR-SEINE	Habitat Parc Social	65 183 €	152 269 €
	Mon Plan Renov'	1 978 €	
	Habitat Parc Social	24 000 €	
	Le Fief du Pré	51 234 €	
	Mise en accessibilité des arrêts de bus	9 874 €	
MELUN	Habitat Parc Social	104 248 €	12 416 180 €
	Participation de la Communauté au PRU	785 254 €	
	Habitat Parc Social	16 500 €	
	Habitat Parc Social	376 697 €	
	Mon plan Renov'	27 078 €	
	Habitat Parc Privé	27 750 €	
	Musée de la gendarmerie nationale	5 820 294 €	
	Quartier centre gare	627 728 €	
	Liaisons douces	7 036 €	
	Franchissement de Seine	4 655 €	
	Télécentre	5 948 €	
	Salle des Fêtes	700 000 €	
	Acquisition de caméras	69 487 €	
	Co-maitrise d'ouvrage PRU	225 043 €	
	Aménagement hydraulique du plateau Nord	3 034 076 €	
	Université	257 054 €	
Mise en accessibilité des arrêts de bus	124 102 €		
Divers travaux assainissement	203 230 €		

COMMUNES	DESCRIPTION DE L'ACTION	MONTANT MANDATÉ	TOTAUX
MONTEREAU-SUR-LE-JARD	Tertre de Montereau	591 010 €	2 116 883 €
	Rénovation Hotel de Ville	23 666 €	
	Avance Marché des Grais	484 000 €	
	Reconstruction de la STEP	1 015 196 €	
	Divers travaux assainissement	3 011 €	
RUBELLES	Habitat Parc Social	98 682 €	228 687 €
	Habitat Parc Privé	12 000 €	
	Mon Plan Renov'	4 192 €	
	Habitat Parc Privé	12 000 €	
	Les Hautes Bornes	30 734 €	
	Mise en accessibilité des arrêts de bus	70 213 €	
	Divers travaux assainissement	867 €	
SAINT-GERMAIN-LAXIS	Fin de liaison douces	6 000 €	6 000 €
SEINE-PORT	Mon Plan Renov'	2 500 €	1 165 733 €
	Réhabilitation de la STEP	1 105 068 €	
	Mise en accessibilité des arrêts de bus	30 818 €	
	Divers travaux assainissement	27 346 €	
VAUX-LE-PÉNIL	Habitat Parc Social	133 480 €	5 337 480 €
	Mon Plan Renov'	28 718 €	
	Habitat Parc Privé	37 500 €	
	Divers travaux assainissement	570 163 €	
	Requalification Parc d'activité	33 953 €	
	Pôles services	1 229 €	
	Hôtel d'artisans	3 426 713 €	
	Pépinière d'entreprises	964 304 €	
	Bassins de rétention	68 755 €	
	Étude de géolocalisation des réseaux	2 100 €	
	Réhabilitation de réseaux	11 338 €	
	Mise en accessibilité des arrêts de bus	59 227 €	
VOISENON	Mon Plan Renov'	3 974 €	23 860 €
	Mise en accessibilité des arrêts de bus	19 886 €	

À noter, au bénéfice des 14 communes, la mise à jour du schéma directeur des liaisons douces (30 004 € affectés à cette opération) et la réalisation d'une unité de méthanisation (participation à hauteur de 500 000 € engagée en 2015).



Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine

297, rue Rousseau Vaudran
CS 30 187 - 77198 Dammarie-lès-Lys Cedex

Tél. : 01 64 79 25 25

Fax : 01 64 79 25 20

melunvaldeseine.fr

[f /AggloMelunValdeSeine](https://www.facebook.com/AggloMelunValdeSeine)

